



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Faire de la biodiversité une ambition collective et partagée



AGIR

POUR UNE PRISE DE CONSCIENCE ET UNE MOBILISATION COLLECTIVE

Le programme « Partenaires engagés pour la nature » a pour ambition d'engager les associations, syndicats, fédérations, etc. à agir pour mobiliser l'ensemble de la société en faveur de la biodiversité.

Il vise à faire émerger, reconnaître et valoriser le potentiel d'action et de mobilisation de ces structures organisées, maillon essentiel de l'engagement collectif et individuel.

Des voix qui portent

Des associations environnementales, culturelles, d'entreprises et d'élus aux mouvements de jeunesse, en passant par les syndicats de salariés, les fédérations sportives et professionnelles, les fondations et les structures d'inclusion sociale, de nombreuses organisations maillent la société. Qu'elles bénéficient d'un large réseau ou se déploient à une échelle locale, ces structures trouvent toutes un écho certain parmi les citoyens, entreprises et collectivités. C'est pourquoi, elles représentent le rouage central de la mobilisation collective et de l'initiative « Engagés pour la nature ».

Le statut du « Partenaire engagé pour la nature » lui confère la crédibilité et les opportunités nécessaires pour sensibiliser et mobiliser ceux qui le côtoient et l'écourent.

* Rapport de l'IPBES, mai 2019

** Indicateurs issus de l'Observatoire national de la biodiversité.

Un rôle transversal, de la sensibilisation à l'action

Le rôle à jouer de ces relais auprès des citoyens, collectivités, entreprises et de tous les autres acteurs est multiple :

- ◆ **Sensibiliser** pour favoriser une prise de conscience des dangers qui pèsent sur la biodiversité, définir et partager avec l'ensemble de la société civile des priorités claires au niveau national ou local.
- ◆ **Accompagner** les citoyens, entreprises, collectivités dans leur volonté de mettre en place des initiatives en faveur de la biodiversité, les aider à faire émerger des projets et les mettre en œuvre.
- ◆ **Mobiliser** en aidant à la création de synergies, en tirant profit des bonnes pratiques, en valorisant des acteurs et des initiatives inspirantes, en reconnaissant le bien-fondé et l'utilité des plans d'actions proposés à travers l'initiative « Engagés pour la nature ».
- ◆ **Agir** directement en faveur de la biodiversité en menant des actions ciblées.

85 %

DES FRANÇAIS SE SENTENT CONCERNÉS PAR L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ.

Source : Sondage IFOP, mai 2018.



S'ENGAGER

POUR FAIRE ÉMERGER UN MOUVEMENT D'AMPLEUR ET INSUFFLER LE CHANGEMENT

Devenir un « Partenaire engagé pour la nature », c'est affirmer sa responsabilité pour inverser la tendance. Association, fondation, syndicat, organisation professionnelle, etc. le Partenaire irrigue le quotidien de ses membres qu'il s'agisse d'entreprises, de collectivités ou encore de citoyens en développant, sur le long terme, des actions de sensibilisation, d'accompagnement et de mobilisation.

Comment devenir un « Partenaire engagé pour la nature » ?

Pour s'inscrire et obtenir la reconnaissance « Partenaire engagé pour la nature », chaque organisation doit s'engager à réaliser un certain nombre d'actions pour la biodiversité dans les trois ans. Ce plan d'actions est reconnu au regard de quatre critères :

- ◆ **Être impliquant, cohérent et proportionné** : le plan d'actions doit recevoir l'approbation des instances dirigeantes de l'organisation et être connu de tous ses membres. Les actions mises en œuvre devront être proportionnées au regard des compétences et moyens de l'organisation.
- ◆ **Être mesurable, révisable et inscrit dans une perspective d'amélioration continue** : il doit contenir des objectifs de résultat et prévoir un suivi de la mise en œuvre des actions et de leurs impacts.
- ◆ **Être impactant et additionnel** : il doit conduire à des effets positifs, directs ou indirects, importants et proposer des actions qui vont au-delà de la réglementation et des actions passées.
- ◆ **Être en lien avec l'action publique pour la biodiversité** : il doit répondre aux enjeux locaux et nationaux et contribuer à la mise en œuvre des outils d'action publics (Stratégies nationale et régionales de la biodiversité, Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux, Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique,...).



Quels sont les avantages du dispositif ?

S'inscrire dans le programme « Partenaires engagés pour la nature » permet :

- ◆ **une reconnaissance qui donne du crédit** au Partenaire dans ses actions de sensibilisation des citoyens et d'accompagnement des entreprises ou des collectivités ;
- ◆ **une visibilité, à l'échelle nationale voire internationale**, dans le cadre d'événements ou d'une communication globale sur l'initiative « Engagés pour la nature » ;
- ◆ **un accès au « club des engagés »** pour échanger, mettre en commun des outils (guides, formations, méthodes, etc.) et monter collectivement en compétences (partage de bonnes pratiques, réseaux d'influence, etc.).

QUELLES ACTIONS METTRE EN PLACE ?

- › **Sensibiliser et mobiliser** : organiser des actions d'éducation à l'environnement ou participer à ce type d'actions lors d'événements organisés nationalement ou en régions ; organiser ou participer à des conférences dont l'objet traite de la biodiversité ; publier des guides expliquant les programmes Territoires engagés pour la nature (TEN) et Entreprises engagées pour la nature - act4nature France (EEN - act4nature France) ; organiser des formations au sein d'entreprises désireuses de s'inscrire dans un changement de modèle économique intégrant la biodiversité ; etc. ,
- › **Accompagner des collectivités vers l'action** : soutenir l'élaboration d'un dossier de candidature TEN ; accompagner vers des stratégies zéro artificialisation, zéro phyto ou zéro plastique ; aider à la création d'un Atlas de la biodiversité communale (ABC), soutenir l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme (PLU) intégrant les enjeux biodiversité ; etc. ,
- › **Valoriser, capitaliser et essaimer les bonnes pratiques** : publier ou partager des guides et autres outils de sensibilisation et d'aide à la décision ; organiser des formations en direction d'un secteur économique spécifique ; mettre en réseau des acteurs qui n'ont habituellement aucune relation ensemble ; promouvoir les avantages des programmes Territoires engagés pour la nature et Entreprises engagées pour la nature-act4nature France pour les acteurs concernés ; etc. ,
- › **Agir** : restaurer des terres dégradées, mettre en place des obligations réelles environnementales, mener une opération de réensauvagement.



Crédit photo : Céline Fontaine / Office français de la biodiversité

POUR REJOINDRE L'INITIATIVE, TOUTES LES INFORMATIONS SONT DISPONIBLES SUR :
<https://engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/partenaires>

MOBILISER

POUR DÉMULTIPLIER LES ENGAGEMENTS DE L'INITIATIVE « ENGAGÉS POUR LA NATURE »

Les associations, fédérations, syndicats... sont des leviers nécessaires à l'élan de mobilisation de la société lancé en 2018 par le ministère de la Transition écologique et porté par l'Office français de la biodiversité. À la fois bénéficiaire et acteur de l'initiative, la structure devenue « Partenaire engagé pour la nature » porte la démarche auprès de ses membres et de l'ensemble de la société.

Un essaimage des enjeux et des engagements

Les « Partenaires engagés pour la nature » sont les fers de lances de la mobilisation de l'ensemble de la société civile. Ils diffusent auprès de leurs membres et, au delà, aux acteurs et citoyens, les messages en faveur de la biodiversité et les enjeux prioritaires pour enrayer son érosion. Ils favorisent l'essaimage de ces enjeux et de l'initiative, au niveau national comme au local, afin de démultiplier les engagements des territoires, des entreprises et des citoyens.

DES « CHANGEMENTS TRANSFORMATEURS » SONT NÉCESSAIRES

En mai 2019, la plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les systèmes écosystémiques (IPBES) dévoilait son rapport mondial sur la biodiversité. « *La santé des écosystèmes dont nous dépendons, ainsi que toutes les autres espèces, se dégrade plus vite que jamais. Nous sommes en train d'éroder les fondements mêmes de nos économies, nos moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, la santé et la qualité de vie dans le monde entier* » déclarait alors son Président, Sir Robert Watson. Un constat sans appel mais pas immuable : « *il n'est pas trop tard pour agir, mais seulement si nous commençons à le faire maintenant à tous les niveaux, du local au mondial* ». Le rapport parle de « *changements transformateurs* » pour restaurer et protéger la biodiversité. Devenir un Partenaire engagé pour la nature, c'est donner l'élan nécessaire à ce changement fondamental qui ne peut avoir lieu qu'avec la mobilisation de l'ensemble de la société.





« Engagés pour la nature » est une initiative du ministère de la Transition écologique portée par l'Office français de la biodiversité. Elle se décline pour les entreprises, les territoires et les partenaires qui s'engagent en faveur de la biodiversité. Elle vise à renforcer la mobilisation de l'ensemble de la société pour enrayer l'érosion de la biodiversité.

UN DISPOSITIF



La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a inscrit l'objectif de réduire à zéro la perte nette de biodiversité. Le Plan biodiversité publié en juillet 2018 par le Gouvernement sous la bannière « Biodiversité. Tous vivants ! » vise à mettre en œuvre cet objectif. Il a vocation à accélérer la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la biodiversité afin de renforcer l'action de la France en faveur de cet enjeu planétaire.

Pour en savoir plus :



Rendez-vous sur :

<https://engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/partenaires>



et sur les réseaux sociaux :
#engagespourlanature